



CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2020

COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille vingt, le quatre juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la ville de SENAS s'est réuni à la salle Frédéric MISTRAL, en séance en huis clos sous la présidence de Monsieur Philippe GINOUX, Maire de Senas, et suivant sa convocation en date du vingt-huit mai deux mille vingt.

• Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Étaient Présents : GINOUX Philippe - DUBREUIL Richard - THURIER Virginie - POURCEL Bernard - BUNTZ Monique VERDIER Jean-Luc - BACCHI Isabelle - Michel THOINET - MAUREL Louis - BOUILLON Jacqueline - MIALON Jacques – WALTER Daniel- -SIMEON Solange –VADON Martial – MALLET Corinne – BARGEON Céline -ALBA Nathalie –RABY Marylène –PRAT Estelle - BERALDI Aurélien –CHABERT Terry – LOPEZ Thomas – BRUTUS Morgan – BRUNA Rachel – BAUBRY Romain

Absents ayant donné procuration :- SANSELME Isabelle – (Pouvoir à M DUBREUIL) -PEREZ Mathilde (Pouvoir à M. VADON) –PIANA Gérard (Pouvoir à Mme BRUNA)

Absent : BOURGUIGNON Marc

• Nombre de votants en nombre présent et représenté : 28

Ouverture de la séance par l'élection du secrétaire de séance :
Est élue secrétaire de séance : **Madame Monique BUNTZ**



■ Approbation des comptes rendus sommaires de la réunion du conseil municipal du 19 Février 2020 et du 25 mai 2020

- *Comptes rendus: Approuvés*



Monsieur Le Maire rappelle :

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment son article 19, **vu** l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, **vu** l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 1^{er}, 9 et 10 ; **Vu** le décret N°2020-548 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, **vu** le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020, définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15

mars 2020, modifiant la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020, d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment son article 11, **Vu** l'article L2121-18, du Code Général des Collectivités Territoriales, et l'article 10 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020, qui permet au maire de décider que la réunion du conseil municipal se déroulera sans que le public ne soit autorisé à y assister ou en fixant un nombre maximal de personnes autorisée à y assister, afin de faciliter le respect des « mesures barrières », Monsieur le Maire proposera aux membres du Conseil Municipal afin de respecter ces mesures sanitaires, que la séance se déroule à huis clos.

Le Conseil municipal est réuni conformément en application aux articles L.2121.12 et L.2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n°20.06.022 : Sujet n°1

Réunion du conseil municipal à huis clos

Monsieur le Maire soumet le huis clos au vote.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 20.06.023 : Sujet n° 2

Règlement Intérieur du Conseil Municipal

Monsieur Philippe GINOUX Maire de Sénas rappelle la nécessité d'approuver en début de mandat, le règlement Intérieur du Conseil Municipal qu'il présente.

Après lecture le Conseil Municipal adopte le règlement Intérieur.

Adopté avec 27 voix « Pour » et une « Abstention »

Délibération n° 20.06.024 : Sujet n° 3

Tableau de la composition des commissions municipales

Monsieur le Maire présente en pièce jointe le tableau des conseillers municipaux calqué sur la feuille de proclamation en date du 25-05-2020. Monsieur le Maire rappelle la délégation confiée à chacun de ses huit adjoints, suite au conseil municipal du 25 mai 2020 les désignant :

1 ^{er} Adjoint	Richard DUBREUIL	Adjoint Délégué à la commission « Finances – Appels d'Offres » et « Travaux – Services Techniques »
2 ^{ème} Adjoint	Virginie THURIER	Adjointe Déléguée à la commission « Petite Enfance – Enfance-Education-Jeunesse
3 ^{ème} Adjoint	Bernard POURCEL	Adjoint Délégué à la commission « Sports Associations
4 ^{ème} Adjoint	Monique BUNTZ	Adjointe Déléguée à la commission « Environnement Agriculture » et « Evénementiels Promotion de la Ville »
5 ^{ème} Adjoint	Jean-Luc VERDIER	Adjoint Délégué à la commission « Fêtes et Cérémonies – Séniors »
6 ^{ème} Adjoint	Isabelle BACCHI	Adjointe Déléguée à la commission « Aménagement du territoire Urbanisme - PLU »
7 ^{ème} Adjoint	Michel THOINET	Adjoint Délégué à la commission « Sécurité – SDIS »
8 ^{ème} Adjoint	Isabelle SANSELME	« Adjointe Déléguée à la commission « Santé – Social-RCSC »

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite nommer quatre Conseillers municipaux en qualité de Délégué(e) dans les domaines indiqués ci-après :

- Louis MAUREL	Délégué à la commission « Travaux – Services Techniques »
- Jacqueline BOUILLON	Déléguée à la commission « Culture – Patrimoine – Médiathèque »
- Jacques MIALON	Délégué à la commission « Développement Economique – Emploi-Energies Durables »
- Martial VADON	Délégué aux relations avec le Personnel

Monsieur le Maire demande à chacun des membres du conseil municipal leur choix sur les commissions qu'ils souhaitent intégrer. Après concertation le tableau a été complété.

Il est disponible sur le site de la ville.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 20.06.025 Sujet n° 4

Fixation de l'indemnité du Maire, de ses Adjoints et de ses délégués

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les délégations données à ses huit adjoints et ses 4 délégués.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires, des adjoints et des membres délégués, et invite le conseil Municipale à délibérer.

**Adopté à 26 voix « Pour »
une voix « Contre »
et une « Abstention »**

Délibération n° 20.06.026 Sujet n° 5

Désignation des représentants de la Commune composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Actions Sociales

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner, en début de mandat, parmi les Conseillers municipaux, les quatre délégués titulaires qui composeront à ses côtés le conseil d'administration du Centre Communal d'Actions Sociales.

Monsieur le Maire propose les quatre délégués titulaires :

- | | | |
|---|---------------------------------|------------------------------|
| - | <i>Madame Isabelle SANSELME</i> | <i>Madame Corinne MALLET</i> |
| - | <i>Madame Estelle PRAT</i> | <i>Madame Rachel BRUNA</i> |

**Adopté à 27 voix « Pour »
et une voix « Contre »**

Délibération n° 20.06.027 : Sujet n° 6

Désignation des membres composant le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée du théâtre de l'Eden

Monsieur le Maire rappelle : Dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, la Régie du théâtre de l'Eden a été créée par la délibération n°17.03.043 en date du 28 mars 2017 pour sa mise en place à partir du 1^{er} avril 2017. La régie a pour mission l'exploitation du théâtre pour le compte de la commune de Sénas. La régie est administrée par un conseil d'administration. Le conseil d'administration est composé de 8 membres dont 7 représentants de la ville et 1 personnalité culturelle qualifiée. Les membres du conseil d'administration sont nommés par le conseil municipal sur proposition du maire.

Monsieur le Maire propose :

M. Terry CHABERT (Personnalité culturelle) M. Richard DUBREUIL Mme Jacqueline BOUILLON M. Jacques MIALON
Mme Isabelle BACCHI M. Jean-Luc VERDIER M. Gérard PIANA M. Romain BAUBRY

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 20.06.028 : Sujet n° 7

Désignation d'un Conseiller Municipal en charge pour la commune des questions de Défense

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement du réseau local composé d'un élu désigné par chaque conseil municipal comme correspondant de défense pour sa commune, dont la vocation est de devenir un interlocuteur privilégié pour la Défense. Le réseau local étant animé par le Délégué militaire départemental. Monsieur le Maire propose :

- M. Michel THOINET

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 20.06.029 : Sujet n° 8

Désignation d'un délégué communal au sein de la commission chargée de procéder à la révision des Listes Electorales de la Commune de Sénas.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de désigner un délégué communal pour exercer les fonctions de délégué de l'administration au sein de la commission administrative chargée de procéder à la révision et à la mise à jour des listes électorales de la commune de Sénas. Monsieur le Maire propose de désigner :

- M Louis MAUREL

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 20.06.030: Sujet n° 9

Désignation des représentants des élus de la Commune au sein du Comité Technique (C.T) commun à la commune de Sénas et au CCAS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n° 14.09.089 du 11 septembre 2014 fixant le nombre des représentants du personnel et des représentants de la collectivité au Comité et décision du recueil de l'avis du collègue employeur, modifiée par la délibération n° 18.06.050 DU 04 juin 2018. Il convient de

désigner, en début de mandat, parmi les Conseillers municipaux, les trois délégués titulaires et suppléants qui composeront à ses côtés le comité Technique commun à la commune de Sénas et au CCAS.. Monsieur le Maire propose :

Titulaires :

- Madame Monique BUNTZ
- Monsieur Martial VADON
- Madame Corinne MALLET

Suppléants

- Madame Virginie THURIER
- Monsieur Richard DUBREUIL
- Monsieur Michel THOINET

***Adopté à 27 voix « Pour »
et une voix « Contre »***

Délibération n° 20.06.031 : Sujet n°10

Désignation des représentants élus de la Commune au sein du Comité d'hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) commun à la commune de Sénas et au CCAS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n° 15.09.078 du 29 septembre 2015 portant création d'un Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T.) ainsi que la délibération n° 15.11.103 du 03 avril 2018 fixant le nombre et la liste des représentants du personnel et des représentants de la collectivité au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, modifiée par la délibération n°18.04.041 en date du 04 juin 2018. Il convient de désigner, en début de mandat, parmi les Conseillers municipaux, les trois délégués titulaires et suppléants qui composeront à ses côtés le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail commune à la commune de Sénas et au CCAS.. Monsieur le Maire propose :

Titulaires :

- Madame Monique BUNTZ
- Monsieur Martial VADON
- Madame Corinne MALLET

Suppléants

- Madame Virginie THURIER
- Monsieur Richard DUBREUIL
- Monsieur Michel THOINET

***Adopté à 27 voix « Pour »
et une voix « Contre »***

Délibération n° 20.06.032 : Sujet n°11

Désignation des délégués de la commune auprès du Syndicat Intercommunal Sénas/St Andiol

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-6, L.5211-7 et suivants, Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner, en début de mandat, pour les communes membres auprès d'Etablissements Publics de Coopération intercommunale, parmi les Conseillers municipaux, les délégués titulaires et suppléants représentant la commune au sein de l'organe délibérant de ces établissements. Le Syndicat Intercommunal Sénas/St Andiol demande la désignation de deux membres titulaires et de deux membres suppléants. Monsieur le Maire propose :

Titulaires :

- Monsieur Philippe GINOUX (Maire)
- Monsieur Louis MAUREL

Suppléants :

- Madame Marylène RABY
- Madame Estelle PRAT

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 20.06.033 : Sujet n°12

Désignation des délégués de la commune auprès du Syndicat Intercommunal du Parc Naturel Régional des Alpilles

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-6, L.5211-7 et suivants, Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner, en début de mandat, pour les communes membres auprès d'Etablissements Publics de Coopération intercommunale, parmi les Conseillers municipaux, les délégués titulaires et suppléants représentant la commune au sein de l'organe délibérant de ces établissements. Le Syndicat Intercommunal du Parc Naturel Régional Des Alpilles demande la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant. Monsieur le Maire propose :

Titulaires :

- Monsieur Terry CHABERT

Suppléants :

- Monsieur Jacques MIALON

***Adopté à 27 voix « Pour »
et une voix « Contre »***

Délibération n° 20.06.034 : Sujet n°13

Désignation des délégués de la commune auprès de l'Association des Communes Forestières des Bouches du Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-6, L.5211-7 et suivants, Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner, en début de mandat, pour les communes membres auprès d'Etablissements Publics de Coopération intercommunale, parmi les Conseillers municipaux, les délégués titulaires et suppléants représentant la commune au sein de l'organe délibérant de ces établissements. L'Association des Communes Forestières des Bouches du Rhône demande la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant. Monsieur le Maire propose :

Titulaire :

- Monsieur Terry CHABERT

Suppléant :

-Monsieur Jacques MIALON

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 20.06.035 : Sujet n°14

Désignation des délégués de la commune auprès du Syndicat Intercommunal des Installations Sportives du « Canton d'Orgon »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-6, L.5211-7 et suivants, Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner, en début de mandat, pour les communes membres auprès d'Etablissements Publics de Coopération intercommunale, parmi les Conseillers municipaux, les délégués titulaires et suppléants représentant la commune au sein de l'organe délibérant de ces établissements. Le Syndicat Intercommunal des Installations Sportives du Canton d'Orgon demande la désignation de deux membres titulaires. Monsieur le Maire propose :

Titulaires :

- Monsieur Bernard POURCEL

- Monsieur Richard DUBREUIL

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 20.06.036 : Sujet n°15

Désignation des délégués de la commune auprès du Syndicat Intercommunal du Canal des Alpes Septentrionales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-6, L.5211-7 et suivants, Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner, en début de mandat, pour les communes membres auprès d'Etablissements Publics de Coopération intercommunale, parmi les Conseillers municipaux, les délégués titulaires et suppléants représentant la commune au sein de l'organe délibérant de ces établissements. Le Syndicat Intercommunal du Canal des Alpes Septentrionales (SICAS) demande la désignation de deux membres titulaires. Monsieur le Maire propose :

Titulaires

- Monsieur Philippe GINOUX (Maire)

- Madame Monique BUNTZ

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 20.06.037 : Sujet n°16

Désignation des délégués de la commune auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour l'achat terrain Centre Hospitalier de Salon de Provence

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-6, L.5211-7 et suivants, Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner, en début de mandat, pour les communes membres auprès d'Etablissements Publics de Coopération intercommunale, parmi les Conseillers municipaux, les délégués titulaires et suppléants représentant la commune au sein de l'organe délibérant de ces établissements. Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) du Centre Hospitalier de Salon de Provence demande la désignation de deux membres titulaires. Monsieur le Maire propose :

Titulaires :

- Monsieur Richard DUBREUIL

- Madame Isabelle SANSELME

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 20.06.038 : Sujet n°17

Désignation des délégués de la commune auprès du Conseil Habitat Agricole Méditerranée Provence

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-6, L.5211-7 et suivants, Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner, en début de mandat, pour les communes membres auprès d'Etablissements Publics de Coopération intercommunale, parmi les Conseillers municipaux, les délégués titulaires et suppléants représentant la commune au sein de l'organe délibérant de ces établissements. Le Conseil Habitat Agricole Méditerranée Provence (CHAMP) demande la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant. Monsieur le Maire propose :

Titulaire :

- Madame Isabelle BACCHI

Suppléant :

- Monsieur Philippe GINOX (Maire)

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 20.06.039 : Sujet n°18

Désignation des délégués de la commune auprès de la Commission Consultative aux Calamités Agricoles

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner, en début de mandat, si possible parmi les Conseillers municipaux, les deux délégués exploitants agricoles qui composeront avec trois autres membres la commission consultative aux calamités agricoles. Monsieur le Maire propose :

Délégués pour la commune :

(2 exploitants agricoles)
- Monsieur Joël BREGUIER
- Monsieur Sylvain ERHARDT

+ 3 autres membres :

- 1 représentant désigné par les organisations agricoles
- 1 exploitant agricole désigné par la Chambre d'Agriculture
- 1 représentant, membre de la commission des Impôts Directs

**Adopté avec 27 voix « Pour »
et une « Abstention »**

Délibération n° 20.06.040 : Sujet n°19

Désignation des membres constituant la Commission Communale des Impôts Directs

L'article 1650 paragraphe 3 du code général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal, et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux. Aussi convient-il, suite aux récentes élections de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des Impôts directs qui sera composée pour notre commune de huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants. Monsieur le Maire soumet cette proposition et demande que les volontaires se manifestent

Commissaires Titulaires	Commissaires Suppléants
1 –Monsieur Richard DUBREUIL	Monsieur Philippe GINOX (Maire)
2 –Madame Isabelle BACCHI	Monsieur Marc BOURGUIGNON
3 –Monsieur Louis MAUREL	Monsieur Thomas LOPEZ
4 –Monsieur Jacques MIALON	Monsieur Daniel WALTER
5 –Monsieur Laurent THURIER	Monsieur Joël BREGUIER
6 –Monsieur Patrick CAVALINI	Monsieur William ZIMMER
7 -Monsieur Gérard PIANA	Madame Stéphanie TEISSIER
8 -Monsieur Romain BAUBRY-	Monsieur Marc NEMROD

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 20.06.041 : Sujet n°20

Désignation d'un délégué de la commune auprès de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) Du Beal du Moulin

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner parmi les Conseillers municipaux, un délégué pour représenter la commune au sein de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) du Beal Du Moulin dont le Président est Monsieur David BRUNA, Monsieur le Maire propose : Madame Monique BUNTZ

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 20.06.042 : Sujet n°21

Désignation d'un délégué de la commune auprès de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) Des Anglades et Lavoir

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner parmi les Conseillers municipaux, un délégué pour représenter la commune au sein de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) des Anglades et Lavoir dont le Président est Monsieur Michel MATTEACCI. Monsieur le Maire propose : *Madame Monique BUNTZ*.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 20.06.043 : Sujet n°22

Désignation d'un délégué de la commune auprès de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) du Plan Sénas

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner parmi les Conseillers municipaux, un délégué pour représenter la commune au sein de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) du Plan Sénas dont le Président est Monsieur Jean-François CROUZET, Monsieur le Maire propose : *Madame Monique BUNTZ*

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 20.06.044: Sujet n°23

Désignation d'un délégué de la commune auprès de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) Du Vallat Meyrol

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner parmi les Conseillers municipaux, un délégué pour représenter la commune au sein de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) du Vallat Meyrol dont le Président est Monsieur Thierry DURBESSION, Monsieur le Maire propose : *Madame Monique BUNTZ*

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 20.06.045: Sujet n°24

Protocole d'accord transactionnel valant transaction au sens des dispositions des articles 2044 et suivants du Code Civil, entre la Commune de Sénas et la Société La Sénasaise de Bar

Monsieur Richard DUBREUIL rapporteur de ce projet fait un petit bilan historique du dossier afin d'en informer les nouveaux élus. Par ce protocole la commune va pouvoir entreprendre les travaux de rénovation de la Salle du Châtelet qui servira entre autre de Dojo et salle de sports pour les associations.

**Adopté avec 27 voix « Pour »
et une « Abstention »**

Délibération n° 20.06.046 : Sujet n°25

Autorisation d'Acquisition et de Signature des actes par la commune pour la parcelle AB 303 avec l'association diocésaine de l'archidiocèse d'Aix en Provence

Monsieur Richard DUBREUIL rapporteur de ce projet fait un petit bilan historique du dossier afin d'en informer les nouveaux élus. Par l'acquisition de ce bien la Commune va pouvoir entreprendre les travaux de démolition et d'embellissement du parvis de l'Eglise

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 20.06.047 : Sujet n°26

Autorisation de verser une avance à l'Amicale du Personnel de la Mairie et du CCAS sur sa subvention annuelle 2020

Monsieur Bernard Pourcel rapporteur de ce dossier explique que Monsieur le Maire sollicite l'accord des membres du conseil municipal pour procéder à une avance au titre de sa subvention annuelle 2020 de 10 820 € à l'Amicale du personnel de la Mairie et du CCAS, dans le cadre de sa participation aux chèques vacances des agents.

Adopté à l'unanimité



■ Décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article I. 2122.22, depuis le précédent conseil municipal

Le Maire a rendu compte des décisions suivantes, prises depuis la dernière réunion :

Délibération ° 20.2122.02 :

031b/2020

Contrat de prêt avec la Banque des Territoires « Caisse des Dépôts et Consignation » pour l'opération « Construction d'un groupe scolaire »

032/2020

Contrat de maintenance des Progiciels LOGILIBRES-EPM et OpenEpm

033/2020

Contrat d'entretien pour l'auto-laveuse Coral 65 avec Cristal Distribution

034/2020

Contrat de cession d'une animation SARL ENERGIC ANIMATIONS dans le cadre de la Fête de Saint-Amand 2020

035/2020

Contrat animation pour le repas des Séniors du 04 avril 2020 Servi et animé à la Salle Frédéric Mistral

036/2020

Annule et remplace la DECISION N°032/2020 Concernant le Contrat de maintenance des Progiciels LOGILIBRES-EPM et OpenEpm

037/2020

Déclaration de sous-traitance pour le marché 19FCS002 pour la partie Tirage et raccordement fibres optiques pour caméras Evolution du Système de vidéo protection, achat, maintenance et remplacement de matériel sur le territoire de la commune

038/2020

Déclaration de sous-traitance pour le marché 19FCS002 pour la partie « Travaux Génie Civil et VRD » Evolution du Système de vidéo protection, achat, maintenance et remplacement de matériel sur le territoire de la commune

039/2020

Avenant N°1 au Marché public 19FCS002 avec la Société SAS GUERPEL CITEOS Avignon, suppression des périodes 1-2-3 mentionnées au CCAP

040/2020

Devis de prestation de bornage avec GEOFIT EXPERT pour la parcelle AC 728

041/2020

Convention de mise à disposition d'un terrain relevant du domaine public communal à titre temporaire

042/2020

Contrat de maintenance des ascenseurs des bâtiments communaux avec DELTA ASCENSEURS Contrat CM06192950

043/2020

Proposition financière d'une mission de type G4 avec FONDASOL pour la Construction du Groupe Scolaire

044/2020

Contrat pour Rémunération des prestations de régisseur à l'Eden, par l'intermédiaire du G.U.S.O

045/2020

Demande de subvention auprès du Département 13 dans le cadre des travaux de proximité 2020

046/2020

Désignation d'une Mission de coordination SPS sur le chantier « Construction d'un Groupe Scolaire » à Sénas

047/2020

Avenant N°2 Marché 19TX002 avec LUMILEC Création des VRD et changement de l'éclairage du stade, Lot 2 Eclairage du Stade

048/2020

Déclaration Sous-traitant Marché 19TX003 Construction d'un Groupe Scolaire à Sénas
LOT 01 VRD Enveloppe Lot N°01C Charpente ossature bois

049/2020

Déclaration Sous-traitant Marché 19TX003 Construction d'un Groupe Scolaire à Sénas
LOT 01 VRD Enveloppe Lot N°01A VRD Terrassement

050/2020

Contrat prestation d'entretien avec la société MPS Des deux toilettes publiques

051/2020

Demande de subvention auprès du Département 13 au titre de l'année 2020 dans le cadre de l'Aide au Développement de la Provence numérique

052/2020

Demande de subvention auprès du Département 13 dans le cadre des travaux de proximité 2020 Dossier N°3

053/2020

Notification de l'avenant N°1 au marché 18TX005 Aménagement du Centre-Ville Lot N° 2 Réseaux électrique, d'éclairage public de sonorisation et de fibre optique avec Le Groupement d'entreprises GIORGI et GUERPEL SAS

054/2020

Notification de l'avenant N°1 au marché 18TX005 Aménagement du Centre-Ville Lot N° 1 Voirie et Réseaux divers avec Le Groupement d'entreprises EIFFAGE –MIDI TRAVAUX-URBA TP

055/2020

Notification du marché 19TX006 Aménagement de la Gare Routière Chevigné avec Le Groupement d'entreprises EIFFAGE –MIDI TRAVAUX-URBA TP

056/2020

Notification Changement Nom du prestataire STE BODET Campanaire suite rachat de la société POTEVIN

057/2020

Désignation d'une Mission de coordination SPS sur le chantier « Extension du parking Zone Saurins Ouest » à Sénas

058/2020

Désignation HYSEQUA pour la prestation Assistance à maître d'ouvrage spécialisée Cuisine Satellite au futur Groupe Scolaire Marcel Pagnol.

059/2020

Demande de subvention auprès du Département 13 dans le cadre des travaux de proximité 2020 Dossier 4

060/2020

Demande de subvention auprès du Département 13 dans le cadre l'aide au Fonds Départemental d'Aide au Développement Local 2020, pour réaliser l'amélioration des espaces de voirie mutualisés entre les services publics et les commerces

061/2020

Demande de subvention auprès du Département 13 dans le cadre des travaux de proximité 2020 Dossier 5

062/2020

Désignation d'une Mission de coordination SPS sur le chantier « Rénovation du bâtiment Le Châtelet » à Sénas

063/2020

Acquisition Bien immobilier cadastré section AB numéro N° 303

064/2020

Notification de l'avenant N°1 au marché 17PI003 Marché de maîtrise d'œuvre pour l'Aménagement du Centre-Ville avec Le Groupement d'entreprises ARTELIA ET STOA

065/2020

Mission de Maîtrise d'œuvre avec la Société ARTELIA pour les travaux d'«Aménagement de la gare routière Chevigné »

066/2020

Demande de subvention auprès du Département 13 dans le cadre des travaux de Sécurité Routière 2020

067/2020

Convention de formation par apprentissage entre l'institut CFA LA CADENELLE et la commune de Sénas pour l'apprenti Aurore VINCENT

068/2020

Convention du comptage de consommation d'eau dans le cadre du chantier de construction du groupe scolaire avec la Sté POGGIA Provence

069/2020

Demande de subvention auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur dans le cadre du FRAT 2020 COVID

070/2020

Avenant N°01 de transfert de compagnie pour le Contrat d'assurance Responsabilité Civile Collectivités Contrat N°OR205762

071/2020

Subvention 2020 Association Amicale Réserve Communale Sénas ARS

072/2020

Protocole d'accord entre les communes de Sénas et Lamanon dans le cadre de l'épidémie du COVID 19 afin d'équiper la population de matériel de protection individuelle.

073/2020

Acte spécial modificatif à la Déclaration de sous-traitant pour le marché Maîtrise d'œuvre de l'aménagement du centre-ville.17PI003

074/2020

Acte spécial modificatif à la Déclaration de sous-traitant pour le marché 18TX005 Travaux d'aménagement Du centre-ville de Sénas Lot 1 VRD.

075/2020

Déclaration de sous-traitant pour le marché 19TX003 Construction d'un Groupe Scolaire à Sénas, Lot 1 VRD. Enveloppe (Lot 01 D Etanchéité)

076/2020

Convention d'un contrat droit de diffusion musique attente téléphonique Entre la Commune de Sénas et la Société Civile des Producteurs Associés(S.C.P.A)

077/2020

Convention tripartite de partenariat pour stérilisation des chats errants sur la commune

078/2020

Protocole d'accord transactionnel valant transaction au sens des dispositions des articles 2044 et suivants du Code Civil, entre la Commune de Sénas et la Société La Sénasaise de Bar

079/2020

Convention fixant les conditions d'intervention complémentaire de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Communes dans le cadre de l'octroi des aides économiques (Articles L.1511-2 et L.1511-3 du CGCT)

080/2020

Demande de subvention auprès du Département 13 dans le cadre des travaux de proximité 2020 Dossier 6

081/2020

Avenant N° 2 au Bail d'habitation de Mme GERY

***Les membres du Conseil Municipal ont donné acte à Monsieur le Maire
pour les décisions prises ci-dessus dans le cadre de l'article L.2122.22 du C.G.C.T.***



PROPOSITION DE VŒUX

*Monsieur Le Maire informe qu'il a reçu un courrier de Monsieur Romain BAUBRY concernant une proposition de vœux selon l'article L2121-29 Du Code Général des Collectivités Territoriales
Monsieur le Maire propose à Monsieur Romain BAUBRY de donner lecture de sa proposition de vœux au Conseil Municipal.*

Le Conseil Municipal prend acte de cette lecture

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 52



Document diffusé sur le site de la ville de Sénas : <http://www.ville-de-senas.fr/>

*Et affiché en application de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales
(*) Pour tout renseignement concernant les délibérations du Conseil Municipal, veuillez-vous adresser en Mairie
auprès de Madame Odile GAUBERT - Service des Assemblées.*